

# Politique environnementale

L'acier est un matériau présentant de nombreux atouts pour répondre aux défis environnementaux du XXIème siècle. Sans impact sur l'environnement lors de son utilisation, il est également recyclable à l'infini, tout en conservant les performances

mécaniques visées pour la satisfaction des utilisateurs. LME élabore des laminés marchands en acier carbone, exclusivement à partir du recyclage de ferrailles. Afin de limiter l'impact de l'ensemble du cycle de vie des produits « verts » qu'il

commercialise, LME s'engage aussi à viser l'excellence environnementale tout au long de ses processus de production. Cet engagement est aujourd'hui sous-tendu par les principes suivants :

Trith-Saint-Léger, le 01/09/2011

1. Mise en œuvre et maintien d'un **système de management environnemental** et certification selon la norme **ISO 14001** pour le site de Trith-Saint-Léger (aciérie électrique et laminoir) ;
2. **Conformité** aux réglementations environnementales et aux autres engagements pris par la société ;
3. **Prévention de la pollution**, notamment par l'identification et la prévention des situations à risque ;
4. **Amélioration continue** des performances environnementales par la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, la maîtrise des activités, la diminution des impacts et l'amélioration de leur surveillance ;
5. **Sensibilisation** du personnel, des fournisseurs et sous-traitants au respect de la politique environnementale et aux procédures internes ;
6. **Communication** transparente et **dialogue** ouvert avec toutes les parties concernées par l'activité de LME.

**Adriano ZAMBON**  
Directeur Industriel LME-Trith

